

Session du 12 juin 2017

**Rapport des CESER de l'Atlantique : Innovation et économie maritime, un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique française.**

*Intervention de Sylvie Magnanon, Bretagne Vivante*

Au nom des associations environnementales Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'important travail de synthèse effectué par les Conseils économiques, sociaux et environnementaux de l'Atlantique pour mieux cerner les enjeux et les opportunités de l'économie maritime.

Tout en remarquant, d'emblée, que la dimension écologique et environnementale y reste marginale comparativement aux dimensions économiques et industrielles, nous partageons plusieurs points de vue développés dans l'étude. Ainsi, nous sommes convaincus nous aussi que la mer est l'un des leviers de la transition énergétique et que le potentiel d'innovations possibles dans ce domaine est immense : la mer est effectivement un réservoir d'énergie extraordinaire et un formidable régulateur du climat. Nous sommes favorables à l'exploration de ces champs d'innovation, tout en faisant remarquer, là aussi comme le souligne l'étude des CESER de l'Atlantique, que les écosystèmes marins sont fragiles, que leur fonctionnement reste largement méconnu, et que l'amélioration de la connaissance des ressources vivantes et des équilibres écologiques est un axe de travail majeur, pour lesquels des financements doivent être trouvés.

Une fois de plus, même si nous constatons des avancées sur le plan de la prise en compte des enjeux environnementaux, nous regrettons que la biodiversité soit toujours si faiblement abordée dans les approches économiques. Alors que tant d'espèces restent encore à découvrir, la biodiversité marine, c'est déjà plus de 5000 molécules d'intérêt pharmacologique, 25 000 médicaments et cosmétiques, des milliers d'êtres vivants dont l'exploitation ne peut se faire sans connaissance, et encore moins sans éthique. Cette dimension morale, mettant en œuvre les principes édictés lors de la conférence mondiale sur la biodiversité à Nagoya en 2014, doit être au cœur des politiques publiques soutenant l'économie bleue.

L'innovation ne peut donc pas se limiter aux seuls volets technologiques. Dans l'esprit du développement durable, les innovations relatives à la préservation de la biodiversité, à la fonctionnalité des écosystèmes ou à la lutte contre les pollutions, devraient être développées davantage et encouragées financièrement. Elles seules peuvent en effet garantir le renouvellement durable de nos ressources et le maintien des équilibres écologiques. Les régions de l'Atlantique pourraient être motrices dans ce domaine, notamment parce que ces innovations écologiques en faveur de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre les pollutions ont vocation à s'affirmer comme des modèles d'économie intelligente et peuvent faire exemple, au niveau local comme international.

Nous le savons tous maintenant, les ressources de la mer sont limitées qu'elles soient halieutiques, sédimentaires ou géologiques. Une gestion économe, basée sur analyses scientifiques robustes, s'impose et devrait être actée, accompagnée et encouragée.

L'expérimentation des innovations en mer est l'occasion de rassembler tous les acteurs pour une concertation où toutes les approches sont prises en compte : environnementale, économique, technique et sociale. En Bretagne, la Conférence régionale mer et littoral mise en place par la

région et l'état, offre le cadre régional d'une concertation élargie sur les grands projets bretons liés à la mer et au littoral. Elle peut aussi encourager et accompagner les modes de gouvernance participatifs qui seront mis en place au niveau local, là où les projets se créeront. Il en va aussi de l'accessibilité sociale de ces projets qui passent par des études et des portés à connaissance approfondis. Faut-il rappeler qu'un important projet de culture d'algues dans le Finistère vient d'être annulé par le Tribunal administratif de Rennes pour insuffisance de l'étude d'impact sur le milieu naturel ?

Car, et pour conclure sur ce point, la faible acceptabilité sociale des projets n'est pas seulement liée à un déficit de connaissances sur les potentialités de la mer, comme le laisse entrevoir le texte des CESER de l'Atlantique. Nous pensons que, parce que la population tire aujourd'hui les leçons du sort réservé par le passé aux espaces naturels terrestres et en voit les conséquences négatives sur l'environnement et la qualité de vie, elle s'interroge à juste titre sur la réversibilité des projets impactant fortement la nature, et devient ainsi plus vigilante. Les associations environnementales y voient un signe positif d'intelligence collective. De ce cercle vertueux, nous pouvons en tirer profit, en devenant les ambassadeurs de nouvelles pratiques en mer, et en innovant dans de nouveaux modes de gouvernance qui permettront l'acceptation sociale des projets et le déploiement d'innovations intégrant l'ensemble des piliers du développement durable : environnement, économique, et social.